

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . 30 »  
Dans les faits divers . . . 50 »  
Dans toute autre partie du journal. 75 »

### ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans l'Ami du Peuple, sous la signature de M. Arthur de Cumont :

La polémique des journaux hostiles au Saint-Siège ne perd rien de sa vivacité. C'est toujours le même emportement, la même absence de bonne foi, et des injures au lieu de bonnes raisons. Il n'y a pas de jour, par exemple, où le Siècle et l'Opinion nationale ne répètent que l'Encyclique est la condamnation formelle, explicite du progrès, de la liberté, des lumières, du suffrage universel, de toutes les idées, de tous les principes qui sont la vie des sociétés modernes. A entendre ces deux journaux, quiconque est catholique doit souhaiter le rétablissement de l'inquisition, la suppression de toutes les feuilles anti-catholiques, la fermeture des temples protestants et des synagogues. En effet, disent-ils, toutes ces suppressions, toutes ces prohibitions, tous ces appels à la force pour écraser les incrédules et les dissidents sont contenus dans l'Encyclique. Or, l'Encyclique est l'œuvre du Pape, le Pape est le chef suprême des catholiques, donc les catholiques qui ne peuvent croire et vouloir autre chose que ce que croit et veut le Pape, croient avec lui à la nécessité de relever les bûchers de l'inquisition, veulent avec lui violenter les consciences, anéantir toute liberté humaine, marcher au triomphe de leurs doctrines sans souci des larmes et du sang que pourra coûter cette odieuse victoire.

Il est facile de discuter et de se donner

gain de cause lorsqu'on commence par prêter à ses adversaires des idées et des intentions qu'ils n'ont pas, idées absurdes, intentions abominables. Est-ce que nous ne pourrions pas appliquer avec succès cette méthode aux écrivains qui se servent contre nous d'armes si peu loyales, et répéter ce que nous avons déjà dit une fois, dans une circonstance analogue? Les écrivains des journaux anti-catholiques vantent sans cesse notre première Révolution et poussent jusqu'à l'hyperbole leur admiration pour les acteurs de ce terrible drame. Or, la Révolution c'est la Terreur, et les héros de la Terreur s'appellent Marat, Robespierre, Danton, Carrier, Couthon, Legendre, etc., etc. Donc les écrivains anti-catholiques rêvent le retour de la Terreur, le rétablissement de l'échafaud et des noyades, ce sont des terroristes et des hommes de sang.

Si les catholiques tenaient ce langage, le Siècle et l'Opinion nationale crieraient qu'on les insulte, qu'on les calomnie, et ils auraient raison, car très-certainement leurs rédacteurs ne sont point des suppôts de guillotine et ne demandent pas deux cent mille têtes, comme le faisait Marat tous les matins dans son journal. Mais ne pouvons-nous pas, à notre tour, les prier d'avoir un peu plus de pudeur et de ne pas nous transformer en inquisiteurs farouches, en ennemis de notre temps, de notre pays, de nos institutions, de la liberté, de l'égalité, du suffrage universel et des gouvernements représentatifs. Il n'y a rien de pareil dans l'Encyclique, ni dans les quatre-vingts propositions qui l'accompagnent. Lorsque le Pape distingue entre la liberté du bien et la

liberté du mal, lorsqu'il accorde à la première les droits qu'il refuse à la seconde, est-ce qu'il fait autre chose que ce que font tous les gouvernements, tous les codes, toutes les sociétés politiques? La loi dit au citoyen: Tu as la liberté de faire ceci, mais tu n'as pas la liberté de faire cela; et la preuve, c'est que si tu transgresses mes prescriptions, je te frapperai, et, suivant le degré de culpabilité, c'est l'amende, la prison ou même la mort qui t'attend.

Or, le Pape dit aux hommes: Ceci est la vérité, ceci est l'erreur. Vous pouvez sans doute, en vertu de votre libre arbitre, choisir l'erreur et trahir la vérité, mais moi je condamne le mauvais usage que vous faites de cette liberté du choix, je réproûve en un mot la liberté du mal et ne reconnais de droits réels qu'à la liberté du bien. Seulement le Pape ne fait monter personne sur l'échafaud, ne jette pas en prison les dissidents et les sectaires, et, dans la capitale même de la catholicité, à Rome, sous les yeux du souverain Pontife, les protestants vont très-librement au prêché et les juifs à la Synagogue sans qu'on les inquiète le moins du monde, sans qu'on songe à exercer une pression quelconque sur leurs croyances religieuses.

Le Pape n'est donc pas, comme le prétendent ses adversaires et les nôtres, le chef intolérant d'une religion intolérante dont le règne ne peut s'établir sur la terre qu'au moyen de la force et des baïonnettes, et, s'il existe à Rome, au vu et au su du Saint-Père, un temple protestant et une synagogue, comment les journaux anti-catholiques osent-ils soutenir que la papauté rêve de fonder dans

les autres Etats de l'Europe la suprématie du catholicisme par la persécution, les supplices, l'inquisition et la proscription de tous ceux qui ne sont pas enfants de l'Eglise catholique? Car si le Pape avait à donner une preuve d'intolérance, ce serait apparemment à Rome qui est sa capitale et où, en définitive, il est le maître; et si, à Rome même, il donne au contraire une preuve manifeste de tolérance, comment supposer, comment croire qu'il veuille appliquer le régime de l'intolérance à des Etats placés hors de sa domination directe?

Les accusations et les insinuations de la presse anti-religieuse tombent donc devant l'évidence comme devant les faits, et la plus insigne mauvaise foi peut seule s'acharner à travestir, à dénaturer l'Encyclique, à la représenter aux yeux d'une foule ignorante et passionnée comme un défi jeté à la civilisation et aux institutions modernes. On voudrait que le Pape professât l'indifférence la plus complète pour toutes les religions, tous les principes, toutes les doctrines, toutes les folies, toutes les extravagances qui peuvent germer dans des têtes humaines. Alors il cesserait d'être Pape.

Non, encore une fois, le Pape ne saurait professer cette indifférence, ni placer sur la même ligne la vérité et le mensonge, ni cesser d'élever la voix contre les erreurs coupables ou dangereuses qui pervertissent les intelligences et ébranlent les sociétés en apparence le mieux assises. Mais en condamnant, en réproûvant les faux principes, les fausses doctrines, les fausses opinions; en nous traçant la voie, en nous montrant le péril, le Pape

### PROBLEME.

## LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Il courait sans regarder en arrière, car il se sentait poursuivi; un second chien était en effet sur ses talons. Le limier ne lui laissait pas de relâche; il le suivait en aboyant, sautant après lui, de monticule en monticule, par-dessus les fondrières. C'était une course folle, acharnée, implacable, une chasse fantastique, telle que les poètes allemands en décrivent dans leurs légendes.

Trempe de sueur froide, Pierre allait toujours, mais à l'aventure; ses genoux tremblaient sous lui, sa tête s'emplantait de vertige. Il fit un dernier bond et tomba épuisé.

Alors, il vit, à travers le trouble de sa pensée et de ses yeux, le chien se trahir de son côté, pantelant, exténué, râlant aussi. La farouche bête ne pouvait plus aboyer, des sons rauques sortaient de sa gorge. Elle se tapit devant lui, comme pour le tenir en arrêt.

Pierre n'avait pas quitté Claude; il l'étreignait convulsivement sur sa poitrine; il le sentait tressaillir. L'agitation de cette course éperdue commençait à ranimer le malheureux enfant. Il rouvrit les yeux, et regarda son frère comme s'éveillant d'un rêve.

— Pierre, dit-il, nous avons oublié d'acheter une robe pour Guillemette. Tiens! voici qu'elle vient au-devant de nous.

En même temps, il montrait un point noir dans l'espace. Pierre suivit des yeux la direction de son bras.

Une ombre apparaissait au sommet d'une roche.

— Rendez-vous! cria cette ombre.

Presque aussitôt un coup de feu partit; le chapeau dont Claude était coiffé fut emporté dans un ravin. Le chien se remit sur ses pattes en aboyant. L'ombre, ou, pour mieux dire, le garde accourut; il était au moment d'atteindre nos aventuriers. Prompt comme la pensée, Pierre se releva, puis, se traînant avec Claude jusqu'au bord d'une pente rapide, il s'y laissa glisser.

Horrible eût été la vue de ces malheureux roulant avec une rapidité vertigineuse sur la pente de la montagne, en entraînant tout ce qui se trouvait sur leur

passage!

Au bas de la pente était un étang couvert de glace, ils y tombèrent. La glace fut défoncée sous le poids de l'avalanche, ils entrèrent dans l'eau ou plutôt dans la vase jusqu'à mi-corps.

Pierre était à bout de forces. Tant de fatigues, tant d'émotions avaient brisé son énergie et rompu ses membres. A peine pouvait-il soutenir encore le pauvre Claude entre ses bras crispés. Il se sentit défaillir; ses paupières se fermaient malgré lui; et il s'endormait pour ne plus s'éveiller...

Au dernier moment de cette lutte entre la vie et la mort, Pierre crut apercevoir la lueur d'une lanterne arrivant de son côté.

C'était Guillemette, qui, ayant attendu toute la nuit ses deux frères, dans une inquiétude mortelle, s'était mise à leur recherche.

Un bûcheron, le bûcheron Nicaise, habitant du village, et qui se rendait à son travail, lui vint en aide pour le sauvetage de nos coureurs d'aventures.

On se trouvait heureusement à peu de distance de la ferme.

### III. — LA FAMILLE D'ANTOINE.

A la suite de cette expédition, Pierre et Claude

gardèrent le lit; ils avaient la fièvre. Guillemette les veilla, les soigna avec l'instinct de la femme et le dévouement d'une sœur.

Guillemette avait dix-huit ans; elle était l'aînée de Claude.

Tous les deux rayonnant de fraîcheur, blonds de cheveux, roses de visage, d'une taille égale, et les traits animés de la même expression de sympathie heureuse, ils se ressemblaient au point qu'on aurait pu prendre le portrait de l'un pour celui de l'autre.

C'était Guillemette qui tenait la maison. Vive et gaie comme l'oiseau, adroite, laborieuse, elle entourait de soins le vieux père Mathurin et la vieille mère Madeleine, pendant que Pierre et Claude travaillaient aux champs ou allaient à la ville vendre les produits de la ferme.

La maison occupait le fond du village de Rize, situé dans une des plus agréables vallées des Vosges; les bâtiments de la ferme étaient adossés à la montagne.

Rien de charmant comme cette demeure pendant la saison d'été. Par malheur, le terrain n'offrait que des ressources insuffisantes; c'était un de ces sols ingrats qui dévorent le travailleur; le père Mathu-

ne dit point aux catholiques de s'insurger contre les institutions de leur pays, de maudire leur temps, de réclamer pour eux seuls le libre usage de la parole et de la plume en cherchant à l'enlever par violence ou par ruse à leurs contradicteurs.

On lit dans la France :

Le gouvernement de S. M. catholique, dit la *Correspondencia*, de Madrid, n'a reçu par aucune voie officielle l'encyclique qui agite actuellement l'opinion en Espagne et ailleurs. Cependant, en vue de l'effet qu'elle produit dans la Péninsule comme dans le reste de l'Europe, le gouvernement espagnol a cru devoir, conformément à la loi, en référer au conseil d'Etat avant de prendre aucune résolution à ce sujet. Toutefois, l'encyclique a été publiée dans divers bulletins ecclésiastiques d'Espagne par ordre des évêques et pour qu'elle soit lue par les curés à leurs paroissiens. L'archevêque de Valladolid a fait plus, il a accompagné l'encyclique d'un mandement à ses diocésains, dans lequel il leur rappelle que leur devoir est d'accomplir les ordres du saint-père.

Ce fait a produit à Madrid une vive sensation, et l'on attend avec une certaine anxiété la résolution que prendra le gouvernement à cet égard.

Notre correspondance de Bucharest nous transmet une nouvelle importante.

L'Eglise orthodoxe roumaine vient d'être déclarée indépendante de toute autorité ecclésiastique étrangère, en ce qui concerne son organisation et sa discipline. Tous les liens qui la rattachaient au patriarcat de Constantinople sont ainsi rompus. Ce n'est pas, cependant, un schisme, car l'unité dogmatique se maintiendra par l'intermédiaire d'un synode général chargé de s'entendre avec l'Eglise académique de Constantinople. Ce synode est nommé à l'élection par le clergé et administré par le métropolitain et les laïques.

La résolution que vient de prendre le prince Couza a une importance très-considérable. C'est la constitution d'une Eglise nationale, et l'on assure que le clergé roumain est entièrement d'accord avec le prince sur l'utilité de cette mesure. Mais on peut se demander quel effet elle produira dans l'Eglise grecque, et comment elle sera envisagée en Russie où on pourra y voir une pensée politique à côté du fait purement religieux.

La grande question de la réforme électorale ne cesse pas d'être à l'ordre du jour en Angleterre.

Dans la visite annuelle qu'il fait à ses commettants de Birmingham, M. Bright a prononcé un discours où il a réclaté en ces termes l'extension de la franchise :

« Nous avons la liberté de penser, d'écrire,

de parler ; la liberté industrielle et commerciale. Je voudrais savoir pourquoi le peuple anglais ne serait pas libre.

« Qui osera dire ici ou ailleurs, devant une assemblée de ses compatriotes, que ce million d'hommes, dont je plaide en ce moment la cause, est trop ignorant, trop vicieux ou trop destructeur pour qu'on lui accorde la franchise électorale ? Je ne diffamerai jamais à ce point mes compatriotes.

« Je réclame en leur faveur le droit d'être admis, par l'organe de leurs représentants, dans cet antique et vénérable Parlement ; et c'est lorsqu'ils auront ainsi obtenu leur admission, mais non point auparavant, qu'on pourra dire en toute vérité que l'Angleterre, cette auguste mère des nations libres, est libre elle-même. »

Une lettre de Londres, adressée au *Moniteur*, annonce que M. Walpole, un des membres les plus distingués du parti tory, se proposerait de soulever, à la prochaine session, l'importante question des modifications à introduire dans la commission de justice du conseil privé, dont relèvent les causes ecclésiastiques.

On attache à cette affaire, en Angleterre, une grande importance.

Les journaux de Richmond annoncent qu'il est question, dans le Sud, de proclamer l'affranchissement des noirs et de les armer pour la défense de la confédération.

Le *Moniteur* fait observer très-judicieusement que, quoique ce projet n'ait été formulé que dans des discussions non-officielles, l'unanimité avec laquelle la presse virginienne le développe et l'approuve, n'en est pas moins faite pour fixer l'attention.

On assure, dit l'*International*, que le nonce du pape au Mexique retournera bientôt en Europe, parce que l'empereur Maximilien n'a pas voulu adhérer à ses vœux sur la sécularisation des biens ecclésiastiques.

On lit dans le Monde :

Nous recevons de l'archevêché de Bourges la communication suivante :

Mgr l'archevêque de Bourges vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre pastorale sur l'Eglise, à l'occasion de l'encyclique du 8 décembre dernier.

Cette lettre pastorale sera lue en chaire dimanche prochain, 22 courant, dans l'église métropolitaine.

Le même journal contient la lettre suivante, adressée par Mgr l'évêque de Nantes à M. le ministre de la justice et des cultes :

Nantes, le 18 janvier 1865.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu la lettre circulaire que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, en

date du 1<sup>er</sup> janvier, et, peu après, la lettre en date du 9, qui renfermait, avec autorisation de la publier, une page déchirée de l'encyclique de N. S. P. le pape.

Depuis ces deux envois, les jours en s'écoulant, ne diminuent ni notre douleur ni notre étonnement. Cet étonnement ne peut que s'accroître quand nous apprenons par les feuilles publiques, qu'à l'exception de la Russie et de l'Italie, livrée à tous les excès de la fièvre révolutionnaire, les lettres pontificales arrivent pacifiquement partout ailleurs, aux évêques, et par eux à leurs diocèses.

Ai-je besoin de vous faire connaître, monsieur le ministre, que j'ai adhéré aux protestations de mes vénérables collègues dans l'épiscopat ? Nous ne pouvons pas nous lasser de redire qu'il est de l'essence de la religion catholique que les communications demeurent libres entre le chef et les membres, entre le pape et les fidèles. Celui qui entrave les communications suspend, autant qu'il est en lui, la vie de l'Eglise. Mais la parole de Dieu ne saurait longtemps demeurer captive, et quand les grandes voies hiérarchiques lui sont fermées, Dieu lui ouvre de nouveaux chemins par lesquels elle arrive aux enfants de la foi.

En présence de la double dépêche de Votre Excellence, la loyauté m'oblige à vous dire, monsieur le ministre, ce que ma conscience d'évêque, éclairée par la lumière de l'Evangile, dirigée par la constitution divine de l'Eglise, par les traditions et les exemples des grands évêques de tous les temps, m'oblige à faire dans les circonstances présentes. Je croirais perdre quelque chose de votre estime si je m'écartais de cette voie.

Après avoir reçu l'encyclique du pape avec le respect et l'obéissance qu'un évêque doit au chef des évêques et au suprême docteur, je vais la faire parvenir dans son intégrité aux pasteurs des paroisses de mon diocèse. Si par amour de la paix, et par une prudence dont il convient peut-être de nous savoir gré ils attendent des temps plus calmes pour lui donner la publicité solennelle qui lui est due, ils ne laisseront pas ignorer aux fidèles ce que le catéchisme leur a enseigné dès l'enfance qu'un enseignement doctrinal émané du pontife suprême doit être la règle de leur croyance comme de leur conduite morale, et ils auront recours à ce monument vénérable pour résoudre toutes les questions qui leur seront soumises sur ces matières.

Bientôt, en publiant le jubilé, je donnerai au clergé et aux fidèles de mon diocèse les autres instructions que je jugerai nécessaires pour les temps difficiles que nous traversons.

En lisant dans tant de journaux impies, que le gouvernement regrette sans doute de compter parmi ses approbateurs les plus enthousiastes, les injures prodiguées à l'Eglise, et

l'espérance que de nouvelles et plus profondes blessures lui sont réservées, j'ai remarqué, monsieur le ministre, qu'ils expriment un double espoir : le premier, que l'épiscopat français ne demeurera pas uni ; le second que le clergé ne nous suivra pas dans notre dévouement inaltérable au saint-siège.

Quoique vous ne soyez pas depuis longtemps, monsieur le ministre, chargé des fonctions importantes qui vous sont confiées, nul ne sait mieux que Votre Excellence, j'en suis assuré, qu'il n'est pas aujourd'hui un évêque en France qui puisse être soupçonné de manquer jamais à ce qu'il doit à l'Eglise, au pape et à son troupeau.

Quant au clergé collaborateur de nos travaux, tous nos efforts, il n'est pas inutile qu'on le sache, doivent tendre bien plus à modérer qu'à exciter ces prêtres fidèles et si admirablement dévoués. Ces âmes généreuses ne demandent, surtout dans les circonstances présentes, qu'à affirmer leur foi, et demain, s'il était nécessaire, j'aurais entre mes mains la protestation ardente de mes huit cents prêtres jurant de ne jamais se séparer, quoi qu'il puisse arriver, de la direction du pape et de leur évêque.

Veillez agréer, monsieur le ministre, etc.

† ALEXANDRE, évêque de Nantes.

Nous trouvons dans le *Monde* quatre nouvelles lettres épiscopales : celles de Mgr l'archevêque d'Aix, de Mgr l'évêque de Strasbourg, de Mgr l'évêque de Pamiers, et de Mgr l'évêque d'Arras. Cette dernière est accompagnée d'une lettre pastorale au clergé de son diocèse.

Un éloquent prélat, un des écrivains les plus éminents de notre époque, Mgr Dupanloup, vient de descendre dans la lice, à propos de l'encyclique du 8 décembre. Il publie chez Douziol un écrit considérable, destiné à produire, dans les circonstances actuelles, une impression très-vive.

La *Gazette de France* a publié la préface de cet écrit.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

## Nouvelles Diverses.

Le décret qui convoque le Sénat et le Corps-Législatif, pour mardi 15 février, a été signé samedi par l'Empereur au conseil des ministres, qui s'est réuni aux Tuileries.

C'est M. Langlais qui est chargé de faire le rapport au conseil d'Etat sur l'appel comme d'abus dirigé contre M. l'évêque de Moulins et S. Em. le cardinal archevêque de Besançon.

Nous avons parlé, dans notre chronique, dit la *France*, d'une lettre que le pape aurait écrite à Mgr l'archevêque de Paris, au sujet de l'affaire de Mgr. de Ségur.

rin s'y était usé. Dans ces derniers temps, les récoltes avaient été d'un si faible rapport, que Pierre, gérant de la maison, s'était vu forcé de recourir aux emprunts, et l'on sait ce que coûte l'argent dans les campagnes. Le pauvre vieillard se trouvait menacé de poursuites. Il est vrai que Pierre le lui cachait avec soin, et qu'il était loin de s'en douter.

Cependant, étonné de ne pas voir paraître ses fils, Mathurin demanda où ils étaient. On lui répondit qu'ils étaient à la ville. Au bout de quelques jours, Pierre et Claude avaient recouvré leurs forces ; ils purent reprendre leurs travaux.

— Eh bien ! dit le père Bruno, tu as été à la ville Pierre. As-tu entendu parler de mon fils Antoine ?

— Toujours, père. On dit qu'il vous oublie.

— Ce n'est pas vrai ! Antoine est un bon fils. Il a du cœur, et le cœur n'oublie point.

— Quand on est savant comme lui, on devient fier ; et puis on a tant d'histoires dans la tête !

— Tu te trompes : la science élève la pensée et agrandit le sentiment, comme le dit l'oncle Nicolas. C'est la culture qui d'une rose sauvage fait une rose des jardins, comme il le dit encore. La rose n'en est pas plus fière pour cela, seulement elle donne plus de parfum.

— L'oncle Nicolas prêche pour son saint ; il a pu vous dire ça, mais il n'est pas encore nommé inspecteur de l'Université, pourtant.

— Tais-toi, Pierre ! tu as l'esprit méchant ; tu n'aimes point ton frère, tu en es jaloux. Ça n'est pas beau !

Pierre se tut. Le père Mathurin avait souvent à souffrir de semblables discussions. Son visage s'était voilé de tristesse.

C'était un vieillard de soixante-dix ans, de petite taille, mais carrément taillé, robuste et vert encore.

Il avait les cheveux blancs comme la neige, et il les portait longs et flottants, suivant la mode du pays. Un chapeau à larges bords légèrement relevés, un habit carré recouvrant une veste très-ample, des culottes courtes, des bas de laine, des guêtres montant à mi-jambes, et des sabots ou de gros souliers, lui formaient un costume simple et pittoresque. Quand il se promenait avec la vieille Madeleine, bâillonnée à l'avant d'une toilette dont la composition devait remonter aux temps mythologiques, c'étaient, véritablement, suivant l'expression de Gustave Delaroche, Philémon et Baucis.

En hiver, les vénérables époux se tenaient assis

aux deux coins de la cheminée ; une cheminée cyclopéenne, large et haute comme une alcôve, occupant le fond de la salle du rez-de-chaussée de l'habitation. Ainsi posés, ils semblaient les deux protecteurs du foyer domestique.

La salle ouvrait sur la principale rue du village. Elle était très-grande. Les murs en étaient tapissés d'un nombre infini de gravures enluminées et de petits tableaux achetés dans les foires. C'était une sorte de musée historique, où l'on pouvait étudier les événements qui, depuis une cinquantaine d'années, ont excité la curiosité publique. Au plafond, formé de poutres noires grossièrement équerries, était suspendue une intéressante collection de jambons et de quartiers de porc ; l'utile au-dessus de l'agréable. Une huche, deux grands fauteuils en cuir brun, quelques escabeaux, une table, un bahut, respectables débris d'un autre âge, composaient un ameublement en rapport avec la décoration primitive de la pièce et l'air rustique des maîtres de la maison.

Au moment où nous sommes arrivés, Madeleine était occupée à l'étable avec Guillemette et Claude. Pierre, dans un coin de la salle, préparait des claires pour mettre les fromages. Le père Mathurin, le cha-

peau sur la tête, paraissait attendre quelqu'un ou quelque chose.

Tout-à-coup il se leva et prit sa canne, une longue canne à pomme d'ivoire et à bout de cuivre, ornée d'un cordon de soie.

— Pierre, dit-il, je vais à la ville ; il y a longtemps que je n'ai vu mon fils Antoine. Il ne nous écrit point ; peut-être est-il malade ?

— Mais c'est après-demain jour de tribunal, fit observer Pierre.

— Justement. Je le verrai sur son siège de juge ; cela me fera plaisir.

Parler de son fils, aller à la ville, passer les journées au tribunal pour y contempler Antoine dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, c'était la joie du vieillard.

Malheureusement, la ville était située à une assez grande distance ; il fallait plus d'un jour pour y aller. En outre, le prix du trajet était considérable, pour la bourse d'un paysan surtout, en ces temps de maigres récoltes, la bourse de la famille Bruno se trouvait déplorablement grevée.

Faire connaître les difficultés de sa position sans effayer son père, tel était le problème que Pierre cherchait en ce moment à résoudre.

Nous nous empressons de déclarer, d'après des renseignements plus exacts, que ce bruit, mis en circulation dans un intérêt que nous n'avons pas à rechercher, est tout-à-fait dénué de fondement.

— Les obsèques de M. Proudhon ont eu lieu le 20 à Passy. Dans la foule qui s'y était rendue, on remarquait un grand nombre d'écrivains politiques, de littérateurs, de journalistes, d'avocats et d'artistes. L'attitude de cette assistance considérable était grave et recueillie.

Cette cérémonie funèbre a été un instant troublée par l'arrivée successive dans la Grande-Rue de Passy de deux régiments en promenade militaire, musique en tête.

Il n'est pas exact, comme l'ont dit plusieurs journaux, que le colonel du régiment ait fait battre aux champs, ni qu'il ait salué de l'épée; il s'est borné à faire interrompre les fanfares et le roulement des tambours.

A deux heures, le cortège se rendit directement au cimetière. M. Proudhon avait malheureusement refusé les secours de la religion. Aux derniers moments de sa vie, comme on vint le prévenir, que le curé de Passy désirait l'entretenir, il déclina sa visite et s'adressant à sa femme : « C'est à vous, dit-il, que je demande l'absolution. »

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe.

— On annonce qu'un notaire d'Epernay vient de découvrir dans ses archives le testament du maréchal Brune. Ce document a une importance historique; il renferme des appréciations sur le premier Empire. Le notaire d'Epernay a envoyé ce document au ministre de la guerre.

— On annonce la prochaine publication d'un décret qui fixera la taxe des dépêches télégraphiques privées transmises par les appareils autographiques.

Le prix des dépêches sera calculé d'après la surface employée par la dépêche, à raison de 20 centimes par centimètre carré.

Pour faciliter le calcul du prix, l'administration vendra des papiers spéciaux qui serviront à la transcription de la dépêche; le prix du papier sera de 10 centimes.

— Nous recevons de notre correspondant, de Tulle, des renseignements sur les troubles qui viennent d'éclater dans cette ville.

Lundi dernier, quelques paysans ayant refusé d'acquiescer à l'octroi la taxe établie sur les bestiaux, un rassemblement assez nombreux se forma bientôt. Les groupes ne tardèrent pas à devenir menaçants, et M. le préfet, M. le procureur impérial, se portèrent sur le théâtre du conflit, où le bataillon d'infanterie en garnison à Tulle fut immédiatement appelé.

Les exhortations des magistrats restèrent sans effet, et une pierre, lancée par un des

révoltés, vint atteindre M. le procureur impérial dont la blessure n'offre heureusement aucune gravité.

C'est alors qu'assaillie brutalement, l'autorité dut se mettre sur la défensive. Un paysan a été tué, et, aussitôt, le rassemblement a lâché pied et s'est dispersé. Plusieurs arrestations ont été faites.

Dans cette triste affaire, l'autorité a agi avec autant de prudence que de fermeté.

M. le général de division Lafont de Villiers, et M. Ollivier, procureur général à Limoges, avertis par le télégraphe, se sont immédiatement rendus à Tulle.

L'ordre est complètement rétabli dans cette ville.

## Chronique Locale.

### L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

Soit qu'on entre sur la place Saint-Nicolas par la rue de la Petite-Bilange, soit qu'on y arrive par la rue Cour-Couronne, l'œil n'aperçoit qu'un gros bâtiment informe recouvert de combles au bleu-ardoisé dont la pente est égale à la hauteur des murs qui le composent.

Au nord, vers la place proprement dite, il ne suffit pas que ces murs soient surbaissés par un exhaussement successif et forcé du sol de l'ancienne grève dans laquelle ils sont fondés, il faut encore qu'à la suite de concessions emphytéotiques basées sur des combinaisons financières mal comprises, l'une des nefs latérales soit flanquée de masures en appentis qui la corrodent et contrastent, par leur usage, avec la destination du lieu saint qu'elles avoisinent.

Fort heureusement, la durée de ces concessions approche de son terme; ces masures disparaîtront, et leur suppression, en agrandissant un emplacement nécessaire au commerce qui vient chaque semaine y étaler ses produits (1), d'invention gauloise, dégagera cette partie de l'église des causes de ruine et des inconvénients inséparables d'une habitation si rapprochée.

Cela fait, la place et son vieux monument y gagneront : l'une en espace, l'autre en dignité, sinon en élégance.

Vieux monument ! voilà des termes qui ont ébahi un aimable interlocuteur auquel je disais mes impressions sur l'église Saint-Nicolas !

Vous appelez cela un monument, reprit-il, en accompagnant ses paroles de réflexions dont j'ai fait le résumé en commençant cet entretien ? Oui, lui répondis-je, monument, il y a, écoutez plutôt !

Saint-Nicolas, outre son antique origine, présente le type (à l'intérieur) d'une église

(1) Le samedi, la vente des cercles et des barriques tient sur cette place.

complète, bien qu'elle soit basse-sous-voûtes et désorientée; de plus, si elle exprime la première pensée d'une population honnête et laborieuse, elle marque aussi une première conquête sur les sables humides qui bordaient nos murailles féodales; elle rappelle encore deux époques d'agrandissement pour Saumur; enfin, c'est la préface de tous les ouvrages accomplis par une suite de générations pour élargir notre enceinte urbaine, pour la mettre à l'abri des eaux.

A cette Babel, nous y travaillons chaque jour; puissent de nouveaux fleaux ne pas rendre vains les grands travaux péniblement élevés par six siècles d'efforts !

Disons, toutefois, que l'aspect extérieur de Saint-Nicolas va prendre un caractère monumental par les changements qui s'exécutent aujourd'hui au levant de sa nef principale. Alors qu'une flèche élancée couronnera son nouveau et majestueux portique, le cicerone saumurois pourra, sans crainte d'ébahir un touriste, lui dire : Voilà la troisième église de Saumur, visitez-la ?

Il est entendu que le mot troisième n'indique pas ici une date généalogique, puisque des trois paroisses qui sont situées sur la rive gauche du fleuve de Loire, celle qui occupe le premier rang en hiérarchie, Saint-Pierre, semble être la plus jeune d'origine : sous le rapport de l'âge, Nantilly est l'aînée, Saint-Nicolas est la cadette, je crois. Toujours est-il que ces deux sœurs ont eu une existence propre d'abord, et qu'elles sont venues, chacune à leur tour, grossir la ville de Saumur.

Revenons à Saint-Nicolas. Avant de quitter le parvis pour examiner les triples voûtes qui forment l'intérieur du monument, constatons sa disposition bizarre; elle est contraire aux premiers éléments de l'art chrétien qui place l'abside à l'orient, le portique à l'occident. D'où vient cette irrégularité ?

Est-ce une faute des fondateurs ? Non !

Est-ce une combinaison subséquente et utile ? Oui !

Remontons un peu les temps pour comprendre les causes de cette anomalie; rien n'est plus propre à marquer, à encourager le vrai progrès que l'examen rétrospectif d'un passé qui se lie au présent en éclairant l'avenir.

Commençons par la topographie ancienne du bourg Saint-Nicolas, depuis son origine jusqu'au jour où du Plessis-Mornay le fit entrer dans la défense du château; fixons ensuite l'époque de son incorporation à la ville de Saumur.

Tel sera notre futur récit.

PAUL RATOUIS.

M. Merche, vétérinaire-principal, a été nommé directeur du Haras d'étude de l'École de cavalerie, en remplacement de M. Vallon, décédé.

La santé de M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers a donné, ces jours derniers, quelques inquiétudes. Le Journal d'Indre-et-Loire annonçait, le 20, que l'état de santé de M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers s'est amélioré. Il ne pourra pas cependant recevoir lundi 25 janvier.

Deux dépêches, émanant du Préfet du Loiret, s'expriment ainsi :

Orléans, 21 janvier, à 7 h. 40 m. du soir.

Une crue se manifeste sur la rivière de la Vienne. On présume que le maximum sera de 2 mètres 20 centimètres à Châtellerault et qu'il aura lieu le 22 janvier, vers 1 heure du matin.

Aucune crue ne s'annonce sur le Cher et sur la Haute-Loire.

Orléans, le 23 janvier 1865, à 11 h. 20 m. du matin.

Une crue se manifeste sur la rivière de la Vienne.

On présume que le maximum sera de 2 mètres 30 centimètres à Châtellerault et qu'il aura lieu le 23 janvier, vers 10 heures du soir.

Aucune crue n'est annoncée quant à présent de la Haute-Loire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRT.

## Dernières Nouvelles.

Marseille, 22 janvier. — Les lettres de Naples du 17 signalent l'arrivée de l'escadre anglaise. On croit qu'elle restera pendant tout le séjour du grand duc héritier de Russie.

L'Osservatore romano se dit autorisé à rectifier une nouvelle donnée par un journal français d'après lequel le roi de Naples aurait nommé des grands dignitaires à sa cour.

L'Osservatore déclare que la nouvelle n'est pas exacte.

Le Journal de Naples, du 14 janvier, affirme que la nouvelle donnée sur l'injonction prétendue faite au cardinal d'Andrea, par le sacré-colège de Rome, est sans fondement.

Copenhague, 23 janvier. — Le Berlingske Tidende publie la rectification suivante :

« Le gouvernement songe bien à renouer, le plus tôt possible, les relations diplomatiques avec la Prusse; mais, pour le moment, il n'a pas encore pris de résolution définitive à cet égard. Il est donc inexact de dire que M. de Quaade ait déjà reçu l'ordre de partir pour Berlin. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODRT.

## M. RIELLANT

chirurgien-dentiste à Saumur,

Informe sa nouvelle clientèle, qu'il donne le démenti le plus formel aux bruits qui ont été répandus par une personne de sa profession, qui parcourt les villes aux environs de Saumur, et qui se présente pour son associé et son successeur. M. RIELLANT n'autorise personne à se servir ainsi de son nom; il est trop honoré de la confiance qu'on a bien voulu lui accorder.

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

## CONSTRUCTION

D'UN

## HOSPICE GÉNÉRAL.

La Commission administrative des Hospices de Saumur, prévient les Entrepreneurs de travaux publics, que le mardi 7 février 1865, il sera procédé au siège de l'administration des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, à une heure précise de l'après-midi, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'un HOSPICE GÉNÉRAL.

L'ensemble de ces travaux s'élève à la somme de..... 445,000 fr. 00 c.

## CONDITIONS DU CONCOURS.

Tout entrepreneur de travaux de bâtiment sera admis à soumissionner, comme entrepreneur général, l'ensemble de la construction d'un Hospice général, pourvu qu'il soit porteur d'un certificat de capacité dans sa partie, n'ayant pas plus de trois mois de date, délivré par un architecte connu ou un ingénieur, et d'un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune.

Ces deux pièces devront être légalisées, et le certificat de capacité visé par M. Joly-Leterme, architecte des Hospices, rue de la Petite-Douve.

L'adjudicataire fournira une promesse de cautionnement, lequel cautionnement pourra être, soit en numéraire, soit immobilier.

Le cautionnement en numéraire devra être du vingtième du montant de l'évaluation résultant de l'adjudication, rabais déduit.

Si le cautionnement est en immeubles, ces immeubles devront présenter une valeur libre, double du cautionnement en argent.

L'acte de l'un ou l'autre de ces cautionne-

des contrebandiers ont été vus et pourchassés dans nos montagnes.

Pierre trembla.

— On a trouvé le chapeau de l'un d'eux; c'était un chapeau de carnaval.

Pierre trembla plus fort.

— Les brigands ont tiré sur les douaniers. Ils en ont tué une vingtaine.

Pierre laissa tomber un magnifique fromage qu'il tenait dans ses mains. Le père, l'oncle et le cousin tournèrent la tête.

— Pierre, es-tu malade? demanda Mathurin, surpris de sa pâleur.

— Ah bien ! ah bien ! en voilà de l'ouvrage ! fit le cousin Gaillard. Est-ce ainsi qu'on détruit la marchandise...

— Nom de nom ! as-tu donc des mains de beurre, mon neveu, que tu laisses tomber le fromage ? dit le maître d'école.

Mais à ce moment la porte de la salle s'ouvrit. Claude, Guillemette, Madeleine et la tante Gertrude entrèrent précipitamment, le geste animé, le visage épanoui de joie.

(La suite au prochain numéro).

Un incident vint le tirer d'embarras, mais en lui créant d'autres perplexités.

L'oncle Nicolas entra, suivi du cousin Gaillard.

Nicolas était le frère de Mathurin. C'était un vigoureux sexagénaire, chauve, bouffi, replet et vermillonné comme un Silène.

Il cumulait les fonctions de chantre avec l'emploi de maître d'école. Quintilien rustique, en bonnet de soie noire et en sabots, l'oncle Nicolas professait le culte de la grande éloquence.

— Dans quel temps vivons-nous ? s'écria-t-il d'une voix tonnante : L'ennemi, j'entends l'ennemi de l'honneur de mon pays, est entré dans nos murailles, nom de nom ! Que dira la France quand elle apprendra ce qui se passe sur ces rivages !

Bien qu'habitué à la grande éloquence du maître d'école, le père Mathurin s'arrêta, étonné. Pierre devint pâle.

— Qu'y a-t-il ? demanda le vieillard.

L'oncle Nicolas allait commencer la seconde partie de sa harangue, quand le cousin Gaillard intervint.

C'était un brave épicier de cinquante ans, long et sec comme une chandelle de bois, homme positif par tempérament et par état.

— Il y a, compère, dit-il d'une voix de fausset, que

ments devra être déposé dans la huitaine de l'approbation de l'adjudication.

La promesse de ce cautionnement devra également être légalisée par le maire du domicile du soumissionnaire.

La soumission sera écrite sur papier timbré. Le rabais sera fait à raison de tant de centimes par franc et sans fraction de centime.

Conformément à l'ordonnance du 10 mai 1829, la soumission sera renfermée, seule, sous une première enveloppe cachetée, portant en suscription : *Soumission*.

Les certificats de capacité et de moralité, ainsi que les pièces relatives au cautionnement, seront tous ensemble renfermés sous une même enveloppe, également cachetée, avec cette suscription : *Certificats et cautionnement*.

Ces dernières pièces seront jointes à l'enveloppe contenant la soumission, pour le tout former un paquet qui sera lui-même mis sous une enveloppe unique portant le titre : *Soumission pour les travaux d'un Hospice général à Saumur*.

Les paquets seront déposés sur le bureau, avant l'heure indiquée pour leur ouverture. Ils

recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu, sous quelque prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement ; il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet. L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et la Commission administrative arrêtera la liste des concurrents agréés, M. Joly, architecte des Hospices, étant présent à la séance.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique : la Commission administrative annoncera sa décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses, sera déclaré adjudicataire.

Si l'un des certificats produits n'était pas admis, la soumission qui l'accompagnerait ne serait pas ouverte.

Les frais de timbre, enregistrement, affiches, publications, etc., et généralement tous les frais quelconques relatifs à l'adjudication, seront à la charge de l'adjudicataire.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans et devis, cahier des charges, etc., au secrétariat de la Commission administrative, tous les jours, de midi à 5 heures (*Fêtes et dimanches exceptés*).

A Saumur, le 9 janvier 1865.

LES ADMINISTRATEURS,  
P. MAYAUD. E. ABELLARD. BESSON.

**MODÈLE DE SOUMISSION.**

Je soussigné (*nom, prénoms et profession*), demeurant à *\_\_\_\_\_* faisant élection de domicile à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, m'engage à exécuter les travaux de l'Hospice général de Saumur, moyennant un rabais de (*indiquer en toutes lettres le nombre de centimes*) par franc, sur la mise à prix fixée à *443,000 fr. 00 c.*

Je déclare avoir pris connaissance des plans, devis et cahier des charges, auxquels je m'engage à me conformer.

Saumur, le 7 février 1865.

(Signature).

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Marché de Saumur du 21 Janvier.**

Froment (l'hectol.)	15 56	Huile de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, —	14 48	Paille hors barrière	44 25
Seigle.	9 50	Foin. id.	83 38
Orge.	9 50	Luzeine (les 750 k)	91 65
Avoine anc. (entrée)	8 90	Graine de trèfle.	135 —
Fèves.	12 50	— de luzerne.	110 —
Pois blancs.	22 25	— de colza.	28 50
— rouges.	22 25	— de lin.	27 —
Cire jaune (50 kil.)	225 —	Amandes encoques (l'hectolitre).	— —
Huile de noix ord.	57 —	— cassées (50 k.)	— —
— de chenevis.	50 —		

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

Coteaux de Saumur 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 180
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur	1 <sup>re</sup> id.	50 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45 à 60
Saint-Léger et environs	1 <sup>re</sup> id.	45 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 50
Le Puy-N.-D. et environs	1 <sup>re</sup> id.	42 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	38 à 45
La Vienne, 1864.		30 à 34

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1864.		90 à 120
Champigny, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	220 à 250
Id.	2 <sup>e</sup> id.	150 à 180
Varrains, 1864.		80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 120
Restigny 1864.		75 à 85
Chinon, 1864.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	62 à 70

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Etude de M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur.

**VENTE**

Par suite de saisie gagerie.

Le vendredi 27 janvier 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, à la vente publique de différents meubles et outils de serrurier ; le tout saisi sur le sieur BAUMARD, serrurier, quai de Limoges, en face la rue de Fenet, maison de M. Dupuis.

Il sera vendu :

Soufflet, tuyau en cuivre rouge, forge et tuyau en tôle, étai, enclume ; le tout presque neuf ; limes, vilebrequin et différents autres outils, chaises, etc.

On paiera comptant et 5 pour 0/0 en sus du prix de chaque adjudication. (39)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 12 février, à midi, DES IMMEUBLES

Dépendant des successions des époux HOCTIN-GIRARD, Savoir :

Commune de Saumur.

Maison, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 90.

Maison, ruelle du Petit-Pré.

Six ares de vigne, au Clos-Poinson.

Dix ares de vigne, au Clos-Poinson.

Treize ares de vigne, au Clos-Poinson.

Douze ares de vigne, au Clos-Poinson.

Quinze ares de vigne, aux Galmoises.

Commune de Villebernier.

Maison et 38 ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Soixante-six ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Neuf ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Les lots seront formés au gré des acquéreurs.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (40)

**A CÉDER**

Un MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**DÉCLARATION DE FAILLITE.**

Par jugement rendu sur dépôt de bilan, par le tribunal de commerce de Saumur, le vingt-trois janvier 1865,

M. Félix Nussard, négociant, domicilié à Saumur, a été déclaré en état de faillite ;

M. Gratiën, juge au tribunal de commerce de Saumur, a été nommé juge-commissaire,

Et M. Guillaume-Théobald Kerneis, arbitre de commerce à Saumur, a été nommé syndic provisoire de cette faillite.

Le commis-greffier assermenté, (45) PEPIN.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON,**

Appartenant aux héritiers Bourgeon, située au Pont-Fouchar, commune de Bagnoux, composée de trois chambres basses, grenier au-dessus, cave voûtée, écurie, serre-bois, puits, lieux d'aisance et petit jardin. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

M. S. CHAMBOURDON, marchand de fers, successeur de M. DAGET-ARNAUDEAU, DEMANDE UN EMPLOYÉ CAPABLE. (42)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Présentement,

**OU A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 28, avec une REMISE en dépendant et sise même rue, n<sup>o</sup> 29.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (33)

**A CÉDER**

DE SUITE,

Pour cause de décès,

**UN MAGASIN DE MODES**

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme, dans une maison de commerce, pour aider aux écritures. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS.**

Une maison de Commerce demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

**PLUME HUMBOLD**

De J. ALEXANDRE, Birmingham (Angleterre).

Cette plume, doublement cémentée, est la seule inoxydable, avec la plus mauvaise encre.

Seul dépositaire à Saumur : GRASSET, libraire, rue St-Jean, ancienne maison GAULTIER-BRIÈRE.

**GROS ET DÉTAIL.**

**LA VILLE DE SAUMUR,**

Son Budget,

**SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

**ÉCHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE**

Journal paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux : Librairie de A. Jossé, éditeur, 8, rue Cassette, Paris,

Les abonnements sont d'un an et partent du 1<sup>er</sup> avril.

**PRIME EXCEPTIONNELLE, LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS**

Par M. EVRARD.

Épreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'*Histoires et de Nouvelles*, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8<sup>o</sup> à 2 colonnes. PRIX FRANCO 4 FR.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 21 JANVIER.			BOURSE DU 23 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67	»	»	66 85	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95	»	»	95	»	»
Obligations du Trésor.	440	»	»	438 75	»	1 25
Banque de France.	3510	»	5	3505	»	5
Crédit Foncier (estamp.)	1270	»	5	1270	»	»
Crédit Foncier colonial	675	»	5	665	»	10
Crédit Agricole	765	»	5	750	»	15
Crédit industriel	750	»	»	745	»	5
Crédit Mobilier	955	»	2 50	950	»	5
Comptoir d'esc. de Paris	972 50	»	1 25	973 75	1 25	»
Orléans (estampillé)	897 50	1 25	»	897 50	»	»
Orléans, nouveau	825	»	1 25	820	»	5
Nord (actions anciennes)	993 75	»	5	1000	6 25	»
Est.	510	»	2 50	510	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	932 50	2 50	»	933 75	1 25	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	573 75	»	2 50	572 50	»	1 25
Ouest	531 25	»	»	537 50	6 25	»
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz	1752 50	»	2 50	1750	»	2 50
Canal de Suez	432 50	»	2 50	435	2 50	»
Transatlantiques	532 50	2 50	»	525	»	7 50
Emprunt italien 5 0/0.	65 20	»	05	65	»	20
Autrichiens	448 75	1 25	»	448 75	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	542 50	2 50	»	538 75	»	3 75
Victor-Emmanuel	308 75	1 25	»	305	»	3 75
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	278 75	»	1 25	277 50	»	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	587 50	1 25	»	582 50	»	5
Saragosse	415	»	1 25	390	»	25
Séville-Xérès-Séville	260	»	»	257 50	»	2 50
Portugais	278 75	3 75	»	272 50	»	6 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	»	»	310	»	»
Orléans	290	»	»	290	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	288 75	»	»	290	»	»
Ouest	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi.	285	»	»	285	»	»
Est.	290	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.